

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	26.06.2026	D72	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	ACHAT DE MOBILIER POUR LA MEDIATHEQUE DE BELLOU-EN-HOULME DEMANDE DE DGD AUPRES DE LA DRAC NORMANDIE
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

u la délibération n° 2026-5 du 09 avril 2026, reçue en sous-préfecture le 10 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 26 ,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	26 JUIN 2026
Date de mise en ligne sur le site internet	26 JUIN 2026

La médiathèque de Briouze est un équipement structurant pour la commune de Briouze et les communes environnantes. Lieu de rencontre et de sociabilité, elle fonctionne en synergie avec une France services, des salles de réunion et des bureaux mis à disposition. Elle anime aussi un point info tourisme très apprécié en relais des offices de tourisme de Flers Agglo à Flers et à La Ferté-Macé.

Placée au centre du bourg avec l'église, la place du marché et les commerces de proximité, elle a une place importante dans l'animation de la commune et plus largement.

Sa plus grande salle est utilisée à la fois pour des expositions, des spectacles en petite jauge, des formations, des assemblées générales d'associations, des conférences, des animations diverses.

En 2025, Flers agglo a renouvelé le parc de tables utilisé par la médiathèque du Houlme dans cette salle d'animations. Plus maniables, sur roulettes, pliables et stables, elles permettent une plus grande flexibilité d'usages et un accueil plus confortable pour le public, les salariées et les bénévoles.

Pour 2026, il a été décidé de poursuivre le projet par l'acquisition de chaises respectant le même cahier des charges : solidité, maniabilité, prévention des troubles musculo-squelettiques, facilité de rangement et optimisation de la place disponible.

Il est prévu de procéder à cet achat avant la fin de l'année 2026. Le plan de financement présenté en annexe se monte à 10.945 € HT et prévoit une sollicitation de la DRAC Normandie au titre de la DGD et une demande d'aide auprès du Département de l'Orne au titre du Schéma départemental de lecture publique 2025-2030.

Le Président décide :

- 1 – D'APPROUVER** l'opération décrite ci-dessus et le plan de financement présenté en annexe.
- 2 – DE SOLLICITER** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux maximum du montant H.T. au titre de la Dotation Générale de Décentralisation.

Le Président,

Jérémy PREVOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260626-D72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026
Publication : 26/06/2026